



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 17 décembre 2015

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 1.2.7, 1.2.8, 1.2.9, 6.1, 6.2, 2.1, 2.2, 2.3, 8.1 et 8.2

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h35.

**Étaient présents :** **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 3.11), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.6), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 2.2), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 1.1.3), M. Thierry MORTON (à partir du 3.6), M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 7.5), M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISSON **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du 4.2) **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 7.1) **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironne** : M. Bernard MADOUX **Osselle** : Mme Sylvie THIVET **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pugey** : M. Frank LAIDIE (à partir du 7.1) **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Routelle** : M. Daniel CUCHE **Saône** : M. Yoran DELARUE (représenté par Mme Sylvie GAUTHEROT) **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire-Arcier** : M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit** : M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

**Étaient absents :** **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jacques GROSERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Sylvie WANLIN **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Busy** : M. Alain FELICE **Champoux** : M. Philippe COURTOT **François** : M. Claude PREIONI **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Torpes** : M. Denis JACQUIN

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine BARTHELET

**Procurations de vote :**

**Mandants :** J. ACARD, T. BIZE (à partir du 3.12), P. BONTEMPS, Y.M. DAHOUI, J. GROSERRIN, J.S. LEUBA (à partir du 2.3), C. MICHEL (à partir du 1.1.4), T. MORTON (jusqu'au 3.5), M. OMOURI, S. PESEUX, D. SCHAUSS (jusqu'au 7.4), M. SEBBAH, S. WANLIN, P. CHANEY, C. PREIONI, D. HUOT (jusqu'au 7.1), P. CONTOZ (à partir du 4.2), P. BELUCHE, J.M. BOUSSET, D. JACQUIN (à partir du 3.6).

**Mandataires :** P. MOUGIN, E. MAILLOT (à partir du 3.12), R. REBRAB, D. POISSENOT, P. BONNET, M. LOYAT (à partir du 2.3), D. DARD (à partir du 1.1.4), N. BODIN (jusqu'au 3.5), C. WERTHE, L. FAGAUT, K. ROCHDI (jusqu'au 7.4), M.L. DALPHIN, B. FALCINELLA, J. BAVEREL, B. GAVIGNET, P. CONTOZ (jusqu'au 7.1), D. HUOT (à partir du 4.2), J. KRIEGER, T. JAVAUX, J.L. FOUSSERET (à partir du 3.6).

**Délibération n°2015/003066**

**Rapport n°1.2.7 - Mission « Transfert de la compétence eau et assainissement » - Création de postes et demandes de subvention**

**Mission « Transfert de la compétence eau et assainissement » -  
Création de postes et demandes de subvention**

**Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

**Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes**

Inscription budgétaire
« Charges de personnel » BP 2015 et PPIF 2015-2020

**Résumé :**

Une mission est constituée au sein des services de la CAGB pour étudier, préparer et accompagner le transfert de la compétence Eau Assainissement. Cette mission est rattachée au DGST mutualisé et est prévue pour travailler sur une durée de 2,5 ans à partir de janvier 2016.

Pour cela, il est proposé de créer un poste de chargé de mission au sein de la CAGB et de solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau RMC (elle pourrait être de 60 %) et du Conseil Départemental du Doubs (possibilité et taux d'aide encore hypothétiques).

**I. Contexte**

La loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a été promulguée au journal officiel du 8 août dernier. Parmi les mesures prévues, figure le transfert obligatoire aux établissements publics de coopération intercommunale des compétences eau et assainissement. Ce transfert doit intervenir au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2020 mais il pourrait être envisagé de le rendre effectif avant, au 1<sup>er</sup> janvier 2018 si les conditions suffisantes sont réunies. Ce transfert sera aussi directement impacté par la révision en cours de la carte intercommunale.

Un tel transfert de compétence est complexe, il doit être préparé et anticipé avec une grande attention. Il a donc été décidé de constituer en interne aux services une mission de préfiguration qui, par sa disponibilité et son implication, devrait être en mesure d'étudier les aspects technique, juridique, financier et organisationnel pour permettre aux élus de disposer d'un diagnostic fiable ainsi que de scénarios adaptés et concertés.

La mission s'attachera à examiner les modalités de mise en œuvre du transfert dans les meilleures conditions dans le but d'une efficacité optimisée à l'échelle communautaire, en étroite collaboration avec le Département de l'Eau et de l'Assainissement de la Ville de Besançon et l'ensemble des communes du territoire ainsi que les syndicats auxquels elles sont rattachées.

**II. Mise en place de la mission - Redéploiement et création de deux postes de chargés de mission**

Cette mission est créée au sein des services de la CAGB par redéploiement de deux postes d'ingénieurs existants :

- celui de l'ancien directeur du Département des Transports, de l'Aménagement et du Patrimoine (Grand Besançon),
- un poste d'ingénieur qui existait au sein des services de la Ville de Besançon. Pour ce second poste, il est donc nécessaire de créer un poste au sein des services de la CAGB.

La mission est rattachée au Directeur général des services techniques, poste mutualisé depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier. Le travail de ces deux agents consistera à :

- appréhender le périmètre du futur service (en fonction du SDCI) et rassembler l'ensemble des communes et des interlocuteurs concernés,
- réaliser un diagnostic complet de chaque service sur le territoire :
  - technique : pour évaluer l'état du patrimoine et les investissements à venir,
  - financier et tarifaire : pour appréhender la santé budgétaire et préparer la réflexion relative à la convergence à mettre en œuvre,
  - juridique : pour anticiper la fin des engagements contractuels,
  - organisationnels : pour assurer un bon déroulement de la mise en œuvre du transfert,
- proposer des scénarios de transfert tenant compte des caractéristiques des différents secteurs de l'agglomération, des niveaux d'équipement, des travaux à réaliser, des charges réelles de personnel...
- une fois les décisions prises, préparer la mise en œuvre opérationnelle du transfert,
- accompagner, une fois le transfert opéré, le Grand Besançon et les communes lors des premiers mois de fonctionnement des nouveaux services.

La mission sera disponible pour participer à des temps d'échanges, de concertation et de décision tout au long du processus. Elle mettra en place un outil collaboratif, des supports de communication pour aider les élus et pourra, à la demande des communes et des syndicats, participer à des conseils municipaux, syndicaux ou à des réunions publiques.

Elle réalisera son travail en collaboration et avec l'appui du Département Eau et Assainissement (DEA) de la Ville de Besançon et des autres services (Ville et CAGB) concernés par les différents aspects du transfert (en particulier juridiques, institutionnels, organisationnels, financiers et communication).

En cas de besoin, elle fera aussi appel à des experts pour avis et conseils sur des sujets particuliers et les compléments d'investigations techniques indispensables (reconnaissance réseaux, diagnostics d'équipements, mesures de qualité / état des milieux...) seront réalisés par des prestataires externes.

### **III. Calendrier et financement**

La mission effectuera son travail, prévu pour durer jusqu'à juin 2018 au plus tard, selon le phasage prévisionnel suivant :

Phase	Objet	Calendrier prévisionnel
1	Engagement de la démarche / élaboration de la charte	Fin 2015
2	Diagnostic / Etat des lieux Diagnostic / Analyse des données Diagnostic / Investigations techniques Complémentaires	Janvier à septembre 2016
3	Scénarios de transfert / Elaboration et concertation	Septembre 2016 à février 2017
4	Décisions politiques (date et scénario de transfert retenus)	Janvier à avril 2017
5	Préparation opérationnelle du transfert	Mai à décembre 2017
6	Accompagnement du transfert	Janvier à juin 2018

Le coût de fonctionnement de la mission est estimé à 600 000 € pour les 2,5 ans incluant les coûts internes (personnel, frais de structure et de fonctionnement) et externes (conseils, expertises, investigations techniques).

Une subvention va être sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, auprès de laquelle une aide de 60 % paraît envisageable (50 % + 10 % de bonus car la démarche de transfert est engagée sans attendre 2020), ainsi qu'auprès du Conseil Départemental du Doubs (en l'absence d'aide de ce dernier, la CAGB s'engage à prendre en charge la totalité du coût restant de la mission).

**A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur la mise en place de la mission de préfiguration du transfert de la compétence Eau Assainissement,
- se prononce favorablement sur la création de deux postes de chargés de mission, cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, dans la liste des emplois permanents de la CAGB (dont un par redéploiement),
- se prononce favorablement sur le budget et le plan de financement de la mission à hauteur de 600 000 € pour la période allant de janvier 2016 à juin 2018,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
  - solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau RMC et du Conseil Départemental du Doubs,
  - signer tous documents à intervenir dans le cadre de cette opération.



Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 101

Contre : 2

Abstention : 0